

Association des banques étrangères en Suisse

Rapport annuel

2003

foreign banks . **in switzerland.**

Comité

| | |
|-----------------------|---|
| <i>Président</i> | Dr Alfredo Gysi Président de la Direction générale, BSI SA, Lugano |
| <i>Vice-président</i> | Reto A. Cavelti Managing Director et Senior Executive Officer for Switzerland, Citigroup Global Markets Limited, succursale de Zurich, Zurich |
| <i>Vice-président</i> | Peter Franz Braunwalder Chief Executive Officer et President of the Executive Committee, HSBC Private Bank (Suisse) SA, Genève |
| <i>Trésorier</i> | Paul Maibach Président du Comité de la Direction, Banque CIAL (Suisse), Bâle Claude-Alain Burnand Secrétaire du Conseil d'administration, BNP Paribas (Suisse) SA, Genève Eduardo Leemann Président du Comité de direction, Banque Privée AIG SA, Zurich Brunello Perucchi Directeur général, Banca Popolare di Sondrio (Suisse) SA, Lugano Hans Peter Brunner Directeur général, Banque Coutts (Suisse) SA, Zurich Dr Christian A. Camenzind Directeur général, Banque Sal. Oppenheim jr. & Cie (Suisse) SA, Zurich Bruno Meier Porte-parole du Comité de la Direction générale, Deutsche Bank (Suisse) SA, Genève Maurice Monbaron Directeur général, Crédit Lyonnais (Suisse) SA, Genève Benoît H. Dumont Directeur général, J.P. Morgan (Suisse) SA, Genève Antonio H. García del Riego Directeur général, Banco Santander (Suisse) SA, Genève |

Réviseurs

| |
|--|
| Heinrich Speich Directeur général et Président du Comité de direction, Banque von Ernst & Cie SA, Zurich |
| Ermanno Bianchi Directeur, PKB Privatbank AG, Lugano |
| Henry Fauche Directeur, Banque CIAL (Suisse), Genève |

Secrétariat

| |
|---|
| Dr Martin Maurer Secrétaire général |
| Raoul Würigler Secrétaire général adjoint |
| Daniela Hess Mühlbauer Administration |

au 31 mars 2004

Les banques étrangères en Suisse

Sont désignées par le terme de «banque étrangère»:

- Les banques organisées selon le droit suisse et soumises à la législation suisse sur la surveillance des banques, dont l'actionnaire principal est étranger ou dans lesquelles un actionnaire étranger exerce une influence prépondérante. Ces banques soit sont des filiales de banques étrangères, soit appartiennent à des établissements étrangers non bancaires ou à des personnes privées.
- Les succursales juridiquement dépendantes de banques étrangères. Elles relèvent également de la législation suisse sur la surveillance des banques, qui leur impose par ailleurs des exigences supplémentaires.

Les banques étrangères selon leur structure juridique

100 filiales de banques étrangères
22 filiales d'établissements étrangers non bancaires ou de banques ayant un actionnaire principal, privé, étranger
26 succursales de banques étrangères
au 31 décembre 2003

Au 31 décembre 2003, la Suisse comptait 148 banques étrangères. Près de 43% des banques opérant en Suisse sont donc sous contrôle étranger. La plupart des banques étrangères ont leur siège à Zurich (68) ou à Genève (50). Au reste, seule la place financière de Lugano (15) conserve une certaine importance, notamment parce que de nombreuses banques étrangères possèdent une succursale au Tessin.

La plupart des banques étrangères vouent leurs activités à la gestion de fortunes privées (Private Banking). Elles sont par ailleurs très actives dans les opérations en fonds de placement. Mais certaines banques étrangères proposent également d'autres produits ou sont présentes sur d'autres

segments de marché, notamment les financements commerciaux et le négoce de valeurs mobilières, mais aussi le financement des entreprises (Corporate Finance) et les crédits hypothécaires.

L'Association des banques étrangères en Suisse

L'Association des banques étrangères en Suisse regroupe des banques sous contrôle étranger, des succursales de banques étrangères, des négociants en valeurs mobilières sous contrôle étranger ainsi que des directions et des représentants de fonds de placement ayant un actionnaire principal étranger. L'Association a été fondée en 1972. Le Secrétariat a son siège à Zurich.

Nombre de membres

104 banques sous contrôle étranger
12 succursales de banques étrangères
11 autres prestataires de services financiers (négociants en valeurs mobilières, directions et représentants de fonds de placement, etc.) ayant un actionnaire principal étranger
2 observateurs
au 31 mars 2004

L'Association des banques étrangères en Suisse représente les intérêts de ses membres vis-à-vis de la Commission fédérale des banques, de la Banque nationale suisse et d'autres organismes publics. En outre, elle participe aux commissions et groupes de travail de l'Association suisse des banquiers et de l'Association suisse de fonds de placement et agit au sein des instances d'autres organisations. Elle peut compter pour cela sur la collaboration efficace de nombreux représentants des banques qui lui sont affiliées.

Pour des informations détaillées sur l'Association ainsi que sur l'activité et l'importance des banques étrangères, rendez-vous sur le site Internet www.foreignbanks.ch.

Les banques étrangères en 2003

La Suisse reste attrayante pour les banques étrangères: quelques-unes d'entre elles ont pu, l'an dernier, étendre leur emprise en reprenant des établissements suisses, et cinq autres ont commencé leur activité dans ce pays. Mais dans le même temps, certaines banques étrangères ont fusionné, de sorte que leur total n'a augmenté que dans de faibles proportions.

Si les signes d'un redressement de l'économie se sont multipliés, notamment dans la seconde moitié de l'exercice considéré, le résultat de l'activité bancaire est resté constant par rapport à l'année précédente. La valeur ajoutée distribuée aux trois principaux groupes d'ayants droit, à savoir le personnel, les investisseurs et l'Etat a enregistré une légère diminution de 1,0%.

Le nombre de salariés et les charges de personnel ont été en baisse en 2002 déjà (-3% chacun). Cette tendance va sans doute persister durant l'année en cours car la reprise de la conjoncture est hésitante et s'accompagne de nombreux facteurs d'incertitude. En tout cas, elle ne provoquera pas une extension notable des capacités. Qui plus est, l'assainissement structurel des organisations internes n'est pas achevé partout. De nouveaux regroupements et fusions sont à venir et un certain nombre de banques étrangères entretenant plusieurs succursales seront amenées à réévaluer leur présence sur les trois places financières du pays.

Charges de révision et de réglementation

Malgré leur importance, ce ne sont pas les charges de personnel mais les coûts de révision et de réglementation qui ont monopolisé l'attention. Ces dépenses étant peu flexibles, les banques n'ont aucune ou guère de prise sur elles. Les petits établissements, en particulier, se plaignent d'être excessivement ponctionnés et donc désavantagés par les charges de réglementation. S'il en fallait encore une preuve, les résultats d'un



sondage mené par la Commission fédérale des banques sur les charges de révision se sont faits fort de l'administrer. Les petites banques paraissent en effet subir plus lourdement les coûts de révision que les grandes. Le temps consacré aux travaux de révision représente pour les petites banques étrangères 2% de l'effectif du personnel, et seulement 1,2% pour les établissements plus importants (dont l'effectif dépasse 50 personnes). Les grandes banques suisses vouent à peine 1% de leur temps de travail global à ces tâches. Ces chiffres sont confortés par une enquête (non représentative, il est vrai) conduite parmi des banques étrangères petites et moyennes. Les dépenses de révision, de compliance et de contrôle se montent en moyenne à 7% des charges de personnel, les petits établissements faisant état de pourcentages nettement plus élevés.

Si ces chiffres ne prouvent rien, ils n'en sont pas moins symptomatiques des incidences structurelles du contrôle bancaire. Ce signal doit être pris au sérieux. Les banques étrangères n'ont pas la stature des grandes banques, elles sont rares à employer plus de 500 personnes. L'effectif du personnel de la plupart des banques étrangères est inférieur à 100 collaborateurs. Ces établissements sont directement concernés par les inégalités d'incidence des charges.

Ce n'est pas seulement le poids inéquitable de la réglementation, mais encore le niveau de charges qu'il entraîne qui suscite des reproches croissants. Les banques arguent du fait que l'utilité de projets de réglementation nouveaux et complexes ne justifie pas les coûts qui en résultent. C'est pourquoi, tout comme l'Association suisse des banquiers, l'Association des banques étrangères en Suisse a proposé que la nouvelle autorité de surveillance des marchés financiers s'engage à faire analyser les projets de réglementation importants au regard du rapport coût-bénéfice.

De la nécessité d'une optique économique globale

Il y va en définitive de la compétitivité des banques petites et moyennes en Suisse et, au-delà, de celle de tous les établissements qui exercent dans ce pays, par rapport aux banques opérant à l'étranger. Les autorités de contrôle d'un certain nombre de places financières influentes admettent d'ailleurs que les charges de réglementation pèsent sur la compétitivité des établissements qu'elles surveillent. Elles prennent leurs décisions dans une optique économique globale. La FSA, l'autorité de contrôle britannique, par exemple, a renoncé récemment à contraindre les

banques à une identification approfondie de leurs clients. Cette mesure aurait entraîné pour les banques britanniques des frais de 2.03 GBP par client. Le coût d'une réglementation alternative – à savoir le maintien de principes de diligence très généraux – a été chiffré à 0.78 GBP. Ces charges auraient été encore plus lourdes pour les sociétés actives sur les marchés des capitaux, qui sont si importantes pour la place financière de Londres. Le coût unitaire est estimé à 43.57 GBP dans le premier, et à 36.18 GBP dans le second cas de figure. Quant à l'utilité de la réglementation, personne n'a pris la peine de l'évaluer; de toute évidence, elle est jugée négligeable.

Aux Etats-Unis aussi, ce sont des aspects économiques généraux qui président aux décisions relevant du droit de surveillance. L'autorité américaine compétente s'est résolue il y a un an à ne pas appliquer les nouvelles exigences en fonds propres du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (Bâle II) aux banques opérant sur le territoire des Etats-Unis, au motif que leurs charges augmenteraient, au détriment de leur compétitivité. En l'espèce, la Suisse a un retard à combler. Le Département fédéral des finances rappelle certes, dans ses «Lignes directrices régissant la politique à l'égard de la place financière», combien l'analyse du rapport coût-bénéfice est un instrument souhaitable. Or, ces réflexions n'ont pas (encore) trouvé la moindre concrétisation dans l'aménagement de la législation suisse en matière de surveillance.

Les défis prudentiels

En 2003, l'agenda réglementaire était une fois de plus bien rempli, comme le montre la chronologie «Politique et réglementation bancaire». Il s'agissait en premier lieu de l'Ordonnance sur le blanchiment d'argent de la Commission fédérale des banques et de la Convention de diligence révisée de l'Association suisse des banquiers, puis de l'imposition des revenus de l'épargne des ressortissants de l'UE (dite de l'agent payeur). Cela étant, diverses réglementations étrangères



ont suscité également une attention particulière, dans la mesure où elles concernent les activités des banques étrangères avec leur clientèle principalement internationale.

Ordonnance sur le blanchiment d'argent

Les nouvelles exigences légales coïncident souvent sur des points de détail, comme l'a révélé la mise en œuvre de l'Ordonnance sur le blanchiment d'argent. Certaines imprécisions, mais aussi des formulations volontairement générales dans le texte de l'Ordonnance et dans les commentaires de la Commission fédérale des banques soulevaient des questions auxquelles les banques se devaient de répondre. L'Association a donc pris une part active aux travaux de mise en œuvre. Plus de 70 banques ont profité d'un modèle de directive présenté lors de divers ateliers à Genève, Lugano et Zurich. D'autres ateliers ont été consacrés à des questions spécifiques telles que la création de catégories de risques, la surveillance électronique des transactions, la divulgation de l'identité de clients remettant des mandats de paiement internationaux, et même les frais d'examen du questionnaire de la Commission fédérale des banques sur l'état d'avancement de la mise en œuvre.

Négociations avec l'UE

Les banques s'apprêtaient à prendre des dispositions pour appliquer le régime d'imposition de l'agent payeur qui a cours au sein de l'UE. Mais en vain. La signature du traité entre la Suisse et l'UE n'a en effet pas dépassé les antichambres diplomatiques. La Suisse avait toujours insisté sur sa ferme intention de ratifier l'imposition de l'agent payeur simultanément avec les traités portant sur les neuf dossiers des accords bilatéraux II. Or, les négociations sur l'adhésion de la Suisse aux accords de Schengen/Dublin et de lutte contre la fraude douanière se sont révélées beaucoup plus difficiles que prévu. Les banques ont donc ajourné leurs travaux de mise en œuvre.



Négociations avec l'Allemagne sur les services financiers transfrontaliers

Par voie de circulaire du mois de septembre 2003 l'Office fédéral de contrôle des services financiers allemand (Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht, BaFin) a soumis à autorisation les services financiers transfrontaliers fournis par des prestataires de pays non membres de l'EEE. Le BaFin justifie sa décision en disant que les banques de pays tiers, donc aussi de la Suisse et des Etats-Unis, étaient soumises à une surveillance sinon inexistante, du moins insuffisante. Il s'est certes interdit de considérer le contrôle bancaire comme insuffisant en Suisse, mais a décliné la proposition qui lui était faite d'exempter globalement de cette autorisation tous les négociants en valeurs mobilières et banques helvétiques.

Révélation de l'identité du donneur d'ordre

Les recommandations du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux (GAFI) exigent des donneurs d'ordre de paiements internationaux de révéler leur identité. La Commission fédérale des banques a repris cette

exigence dans l'Ordonnance sur le blanchiment d'argent. Les banques suisses seront ainsi obligées à donner des indications sur les donneurs d'ordre de paiements internationaux à partir du 1^{er} juillet 2004.

Pour lutter contre le négoce d'initiés, l'autorité de surveillance allemande a déclaré obligatoire l'identification des activités de négoce de clients sur les places boursières allemandes. L'identification porte sur le codage de leurs ordres et non pas sur leur nom. Toutes les banques membres d'une bourse allemande, y compris donc celles qui ont adhéré à Eurex Suisse, doivent se soumettre à cette obligation. Cette loi devrait aussi s'appliquer à Eurex nouvellement ouvert aux Etats-Unis en 2004. Il est, toutefois, douteux si l'exigence peut devenir effective.

Amnisties fiscales

Pour changer, il était bien question d'impôts pour les amnisties fiscales, et non pas de contrôle prudentiel. L'Italie a décidé l'an dernier de réitérer l'amnistie fiscale qu'elle avait décrétée en 2002. La première amnistie s'était soldée par des déclarations de patrimoine de 54,6 milliards d'euros, dont 31,1 milliards provenant de Suisse. La deuxième moisson, l'an dernier, a été nettement

moins abondante. Au total, 18,4 milliards d'euros ont été déclarés au fisc italien; selon des estimations, 11,8 milliards venaient de Suisse. L'expérience italienne a fait des adeptes dans d'autres pays d'Europe. C'est ainsi que l'Allemagne, fin décembre 2003, et la Belgique, en janvier 2004, ont instauré une amnistie fiscale. L'initiative belge a fait l'objet d'une plainte de l'Association des banques et banquiers, Luxembourg (ABB), auprès de la Commission européenne. Selon les plaignants, le projet est contraire au principe de la libre circulation des capitaux et de la libre prestation de services au sein de l'UE.

Affaires internes

Depuis la dernière Assemblée générale, 13 banques et négociants en valeurs mobilières ont rejoint l'Association. Ses manifestations et le flux d'informations qu'elles véhiculent répondent à un grand besoin. L'Association a organisé de nombreux séminaires et conférences sur des sujets d'actualité à Genève, Lugano et Zurich. On trouvera dans la chronologie «Manifestations internes» la liste des principales manifestations; les innombrables ateliers et tables rondes internes n'y sont pas mentionnées.

L'Association profite à son tour de la coopération que lui offrent les nombreux représentants et représentants siégeant dans ses organes internes et les organes d'organisations alliées. Sans leur collaboration, elle ne saurait accomplir sa mission, et le Comité les en remercie ici, toutes et tous, au nom des banques membres.

A la date de l'Assemblée générale et après à peine une année au sein du Comité, Antonio García del Riego, Banco Santander (Suisse) SA, s'en retire; Heinrich Speich, Banque von Ernst & Cie SA, remet son mandat de réviseur à cette même date. Nous les remercions tous deux de leur participation et de leur soutien actifs à l'œuvre de l'Association.

Zurich, mars 2004



Politique et réglementation bancaire

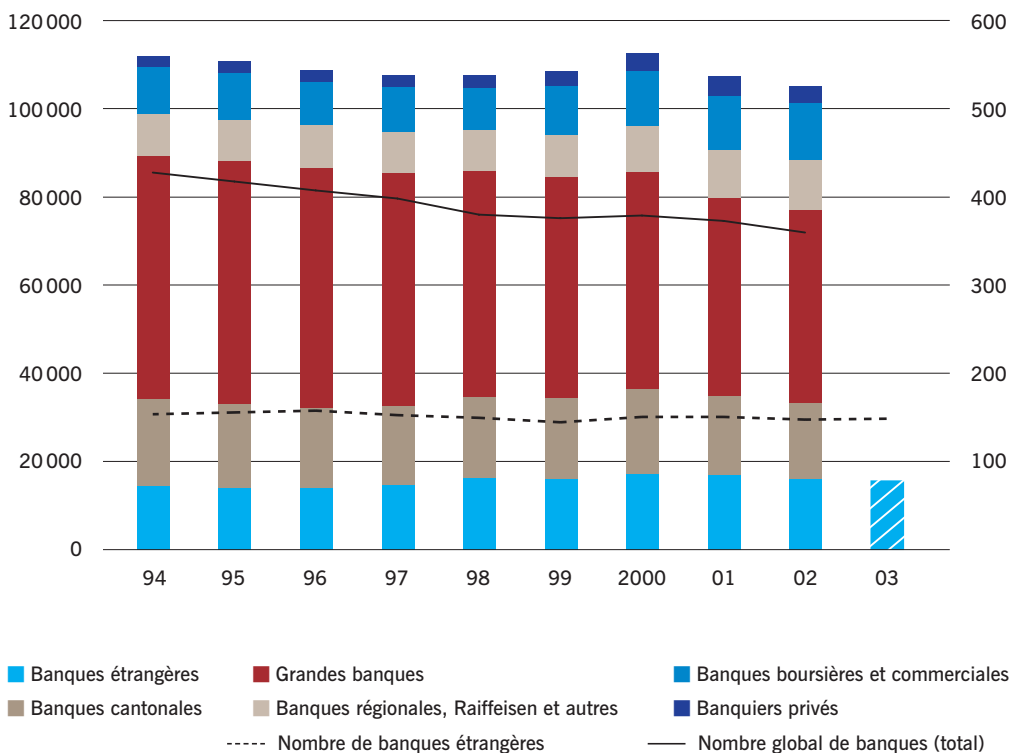
- Juin**
- Les ministres des finances UE adoptent l'*imposition de l'agent payeur* comme mesure équivalente à l'échange d'information dans la fiscalité de l'épargne
 - Le Groupe d'action financière sur le blanchiment d'argent (GAFI) adopte la révision de ses *40 recommandations*
-
- Juillet**
- L'*Ordonnance sur le blanchiment d'argent* de la Commission fédérale des banques entre en vigueur (délai de transition jusqu'au 30 juin 2004)
 - La révision de la *Convention de diligence des banques CDB 03* de l'Association suisse des banquiers entre en vigueur
 - La Poste suisse introduit l'*Authentification des copies de documents d'identification officiels*
 - Les *Directives visant à garantir l'indépendance de l'analyse financière* de l'Association suisse des banquiers entrent en vigueur
 - La Circulaire *Appel au public/Fonds de placement* de la Commission fédérale des banques entre en vigueur
 - Le Département fédéral des finances publie le premier rapport partiel sur la Surveillance intégrée des marchés financiers et le projet de *Loi fédérale sur la surveillance des marchés financiers* (LFINMA)
-
- Septembre**
- La Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht allemande publie une notice sur les *Services financiers transfrontaliers*
-
- Octobre**
- La révision des art. 100^{quater} et 100^{quinquies} du Code pénal *Punissabilité de l'entreprise* entre en vigueur
 - L'*Obligation de notification auprès de bourses allemandes* (y compris Eurex) selon § 9 de la Loi sur le négoce en valeurs mobilières allemande entre en vigueur
-
- Novembre**
- L'Association suisse des banquiers publie la Circulaire sur les *Directives concernant le mandat de gestion de fortune*
 - La révision de l'*Ordonnance sur la banque nationale suisse* est publiée pour consultation
-
- Décembre**
- L'Association des fonds de placement publie la Directive sur la calculation et la publication du *Total Expense Ratio*
 - Les *Directives concernant l'examen, l'évaluation et le traitement des crédits garantis par gage immobilier* entrent en vigueur (délai de transition jusqu'au 30 juin 2005)
 - L'Office fédéral de justice invite les commentaires au sujet du *Traitement juridique du Trust en Suisse* (Convention de la Haye sur les Trusts)
 - En Allemagne, une *Amnistie fiscale* est adoptée
-
- Janvier**
- L'OCDE déclare que les *pratiques fiscales suisses* ne sont pas dommageables
 - En Belgique, une *Amnistie fiscale* est adoptée
-
- Février**
- Le Conseil fédéral ouvre la consultation sur le projet de la *Loi sur les placements collectifs en capitaux*
-
- Mars**
- La Circulaire *Dérivés de crédit* de la Commission fédérale des banques entre en vigueur

Manifestations internes

| | | |
|------------------|---|--|
| Juin | <ul style="list-style-type: none"> • Banking On Switzerland – Banking In Switzerland; Conférence à l’occasion de la 31^e Assemblée générale | X. Oberson, Genève; G. Mather, Bruxelles/Londres; H.-O. Borès, Genève; B. Bernet, Zoug/St-Gall |
| Juillet | <ul style="list-style-type: none"> • Is your bank strategically on track? | R.C. Schläpfer, PricewaterhouseCoopers SA |
| Août | <ul style="list-style-type: none"> • Costs under Control – thanks to Full-Outsourcing • SFBC-Circular Public advertisement / Investment Funds | H.H. Lutz, ATAG Asset Management Ltd.; M. Schütz, Avaloq Evolution AG M. Baumann, SFA; Ch. Rohr, Naegeli & Streichenberg Attorneys at Law; St. Kräuchi, AIG Fund Management Ltd. |
| Septembre | <ul style="list-style-type: none"> • CEO lunches | Président et membres du Comité |
| Octobre | <ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance sur le blanchiment CFB et CDB 03: Directive modèle interne • IT-Management – where is my bank? • (Re-)regulated: Audit process – old wine in expensive bottle? | O. von der Lage, M. Cabai, E. Soltermann, complias ag R. Marty; E. Rondi, itopia corporate management solutions St. Heinimann, PEQ GmbH |
| Novembre | <ul style="list-style-type: none"> • Previsioni per il 2004 – tempo variabile | M. Picchi, Banque nationale suisse |
| Janvier | <ul style="list-style-type: none"> • TIF-Transparency in the Fund Markets • Basel II – Guidelines and Impact on Small and Medium Sized Banks | L. Habermann, SWX Swiss Exchange; W. Straumann, AIG Fund Management Ltd.; Y. Martignier, Pictet Funds SA Ch. A. Freeland, Comité de Bâle; S. Brandenburg, Bank Vontobel SA; avec la British-Swiss Chamber of Commerce |
| Mars | <ul style="list-style-type: none"> • The Ombudsman – mediator between customer and bank • Forensic computing – fad or necessity? • Im Norden viel Neues – Gesetzesnovellen in Deutschland | Ch. Guex, Adjoint à l’Ombudsman R. Auinger, adverum ag A. Steck, Linklaters Oppenhoff & Rädler; G. Dittmar, HSBC Guyerzeller Bank SA |
| Avril | <ul style="list-style-type: none"> • Ordonnance sur le blanchiment CFB et CDB 03 • Swiss Implementation of Basel II | Table ronde pour les banques à Genève; avec la Fondation Genève Place Financière H. Gareus, Banque Hapoalim (Suisse) SA |
| Mai | <ul style="list-style-type: none"> • Recruiting Challenges in Private Banking • New Challenges in the Combat of AIDS | M. McFadden, Korn/Ferry International P. Piot, ONUSIDA; avec le Swiss Bankers’ Club |

Effectifs en Suisse et nombre de banques 1994–2003

Groupes bancaires et total (fin de l'année)



Par suite de la consolidation du secteur bancaire, le **nombre total** des banques actives en Suisse **n'a cessé de diminuer** ces dix dernières années. Le **nombre de banques sous contrôle étranger** (succursales comprises) en Suisse s'est maintenu jusqu'à une date récente à un niveau remarquablement **stable**. Malgré une multiplication des fusions, ce nombre est resté constant au cours des dernières années.

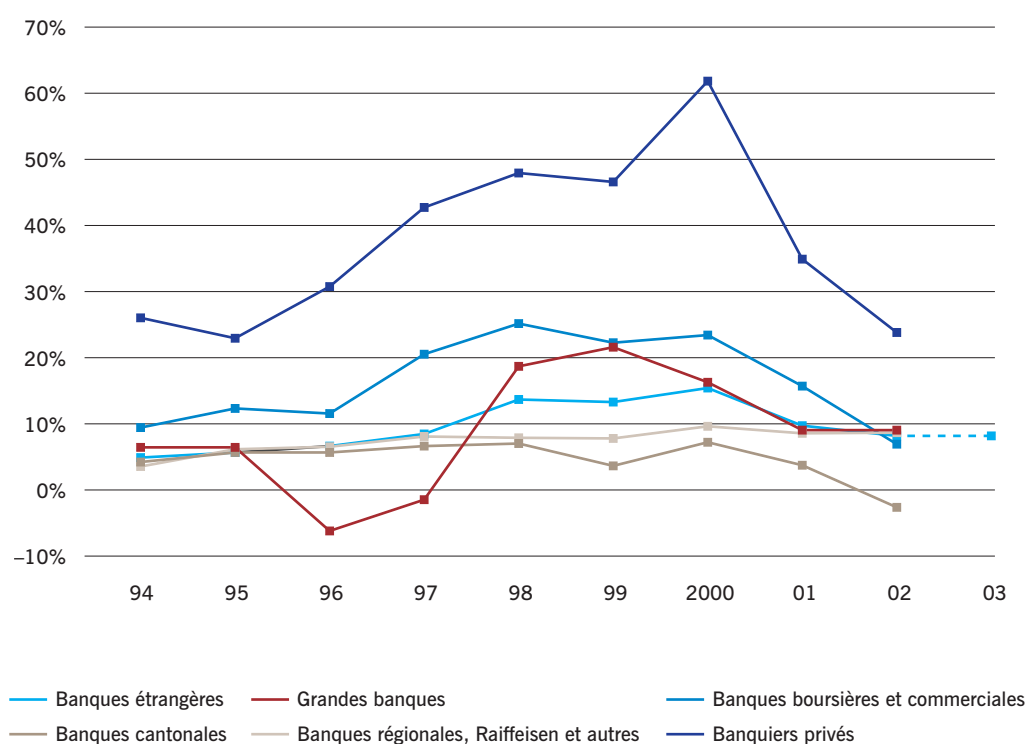
Parallèlement au recul du nombre de banques, l'**effectif du personnel a diminué** à son tour. S'il est brièvement reparti à la hausse après 1998, il n'en est pas moins à la baisse depuis 2000, et ce, dans tout le secteur. Pour les **banques étrangères**, l'augmentation des effectifs a continué **jusqu'en 2001**. Depuis lors, on

observe une régression due à un **contexte économique difficile** pour les établissements spécialisés dans la gestion de fortune, mais aussi aux **mesures de restructuration** prises.

Sources: 1994–2002: Banque nationale suisse; 2003: estimations propres

Rendement des fonds propres 1994–2003

Bénéfice d'exercice en % des fonds propres (fin de l'année)



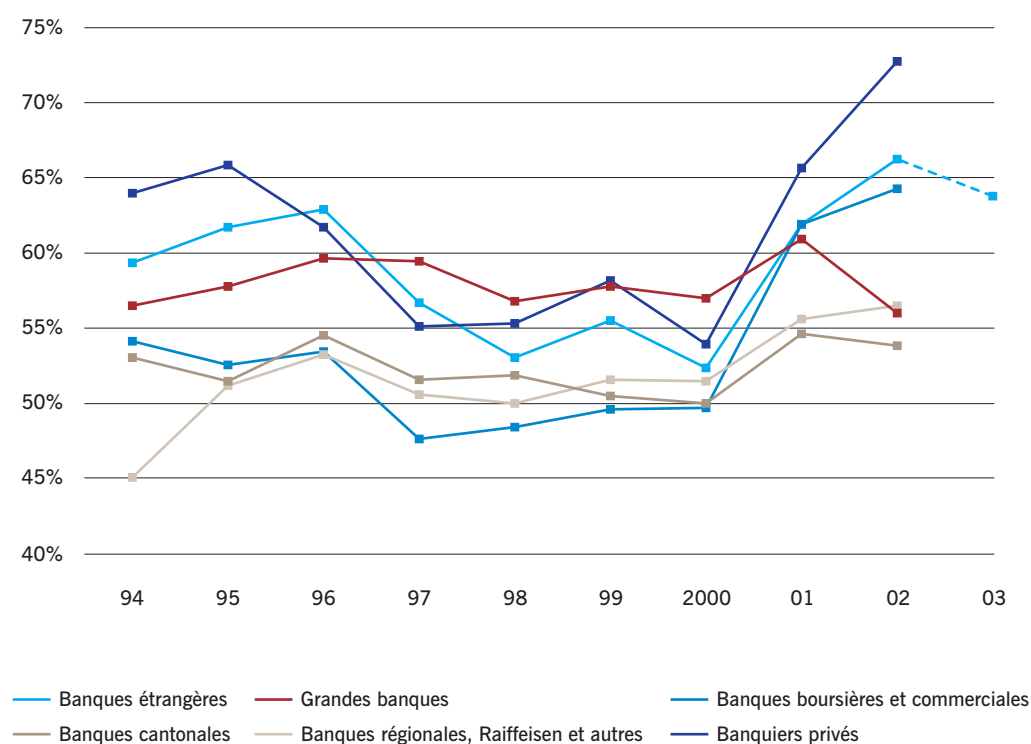
Les groupes de banques spécialisées dans la **gestion de fortune** (banques étrangères, banquiers privés, banques boursières et commerciales) ont vu la moyenne du **rendement de leurs fonds propres augmenter** constamment durant la seconde moitié des années 90. Toutefois, par rapport à celui des autres catégories, ce rendement est faible pour le groupe des banques étrangères, qui ont traditionnellement un degré de couverture élevé. Ces dernières années, le groupe des **banques étrangères** a toujours affiché des **fonds propres effectifs** au moins **deux fois supérieurs** au minimum légal requis. Pour ce qui concerne les autres groupes bancaires, il faut noter l'amélioration, depuis 1996, du rendement des fonds propres des grandes banques, de même

que la constance des rendements obtenus par les banques régionales et cantonales, ainsi que par les banques Raiffeisen. Il n'empêche que le rendement des fonds propres diminue dans tous les groupes depuis 2001, avec des chiffres inférieurs à leur niveau des années 90. Pour les banques étrangères, le rendement de 8,5% réalisé l'année dernière a encore subi un léger recul à 8,4%.

Sources: 1994–2002: Banque nationale suisse; 2003: estimations propres

Ratio charges-résultat 1994–2003

Charges d'exploitation en % du résultat de l'activité bancaire



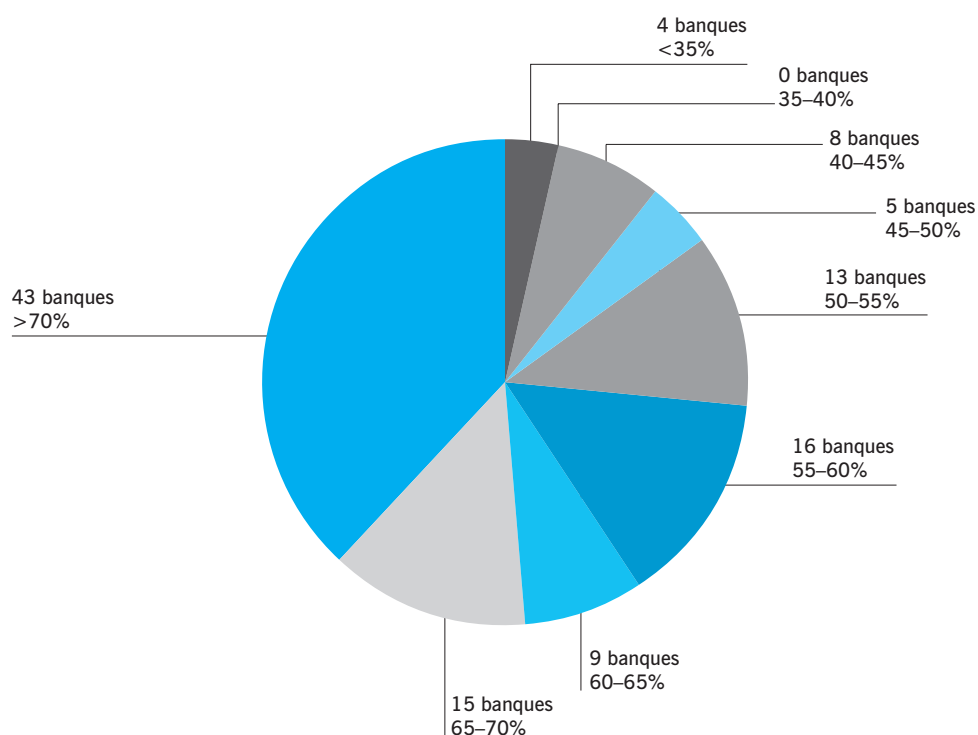
L'augmentation du rendement des fonds propres des groupes de banques spécialisées dans la gestion de fortune a été accompagnée dans la seconde moitié des années 90 **d'un redressement notable du ratio charges-résultat**. Cette évolution a été particulièrement marquée pour les banques étrangères et les banquiers privés et s'explique par la croissance des résultats d'exercice ainsi que par une **productivité accrue** des investissements dans les **ressources humaines** et **matérielles**. Cela dit, les grandes banques et les banques cantonales ont observé elles aussi une amélioration du rapport entre leurs charges et leurs produits. D'une façon générale, on a assisté durant les années passées à une **convergence** sur ce point; les **écarts** entre les

divers groupes de banques se sont **nettement estompés**. C'est récemment que des différences ont ressurgi. **En 2001, le ratio a fait un bond** dans tous les groupes de banques; hormis les grandes banques, il a **continué à augmenter** pour tous les établissements **en 2002**. Pour 2003, la réduction des charges et la stabilisation des bénéfices ont amené un léger repli du ratio de 66,6 à 64,0%.

Sources: 1994–2002: Banque nationale suisse;
2003: estimations propres

Ratio charges-résultat 2003

Nombre de banques étrangères groupées selon leurs charges d'exploitation en % du résultat de l'activité bancaire



Les ratios charges-résultats obtenus par les banques étrangères prises individuellement présentent toujours des différences considérables. **Quatre banques étrangères** n'ont voué que **35% (ou moins)** de leurs résultats aux charges d'exploitation alors que **43** d'entre elles y ont consacré **plus de 70%**. La **banque étrangère-«type»** (valeur médiane) affiche un ratio de près de **65%**, ce qui représente une **amélioration considérable** par rapport à l'année précédente (71%). Avec 67 établissements affichant un ratio charges-résultat de plus de 60% (75 l'année précédente), **un grand nombre de banques** continuent à présenter des **valeurs très élevées**. A l'opposé, seules **quatre** banques étrangères (cinq en 2002) faisaient état d'un **ratio de**

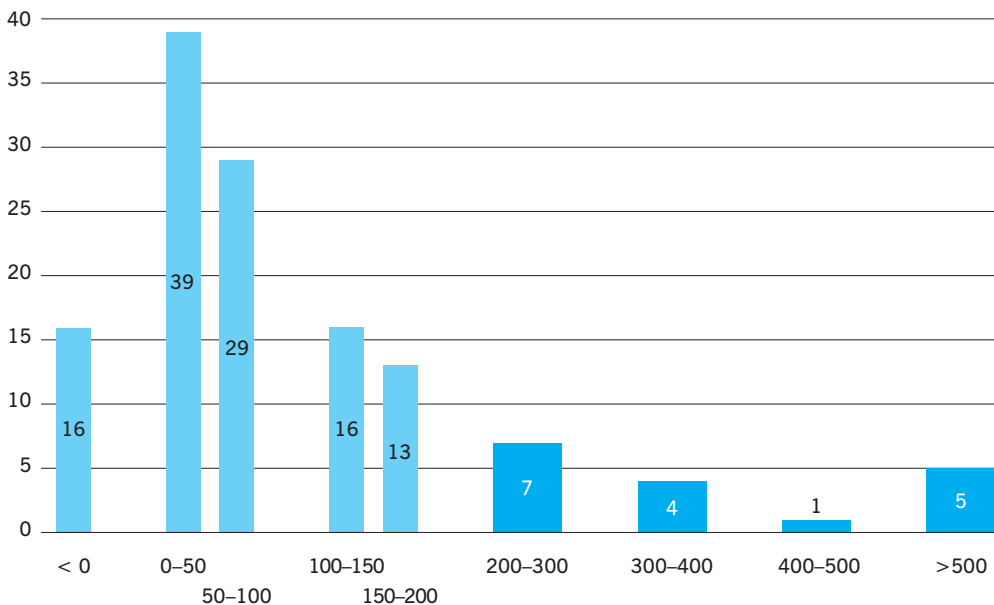
40% ou moins. En 2000, 23 établissements avaient atteint un ratio aussi avantageux et 50 banques seulement avaient dû consacrer plus de 60% de leurs revenus aux charges.

N.B.: Les établissements dont le ratio charges-résultat n'a aucune signification du fait de facteurs particuliers ne sont pas pris en considération dans le graphique.

Source: sondage propre
(2003: 130, 2002: 132 établissements)

Bénéfice net par collaborateur 2003

Nombre de banques étrangères groupées selon leur bénéfice d'exercice par collaborateur (en CHF 1000; fin de l'année)



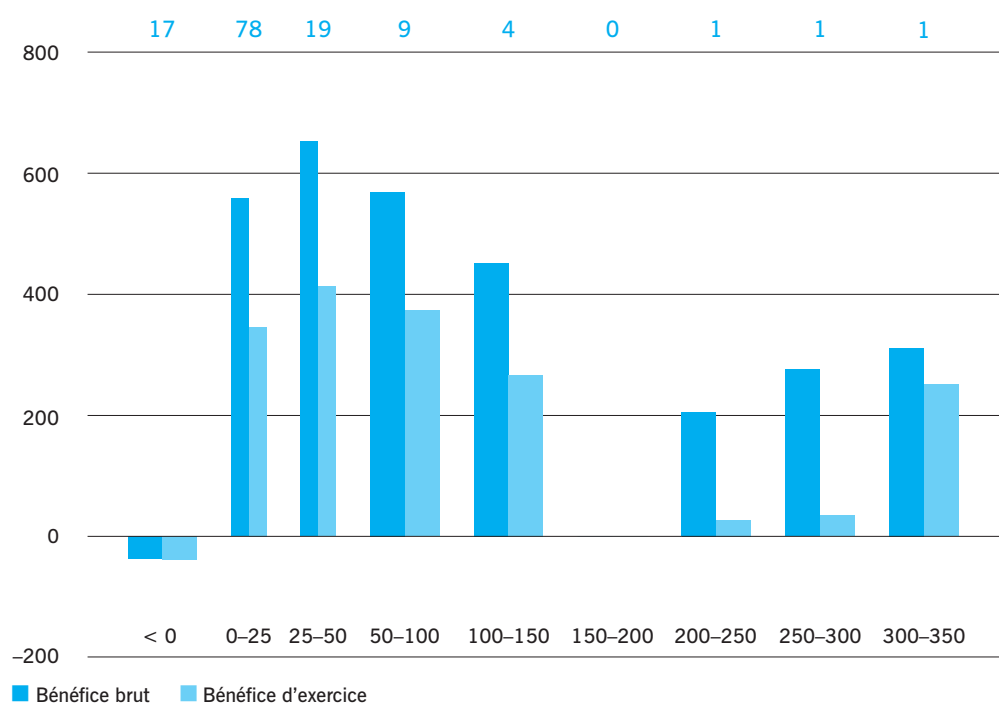
Le **bénéfice d'exercice** par collaborateur a **augmenté** de CHF 59 000 à 67 000 pendant l'exercice sous revue. Tout en restant **en dessous de la valeur atteinte en 2001** (CHF 75 000), son évolution est un révélateur de l'amélioration de la situation économique des banques. En 2003, **17 établissements** affichaient un bénéfice d'exercice **supérieur à CHF 200 000**, contre 14 établissements durant l'exercice précédent. De l'autre côté, 39 établissements ont clôturé l'exercice sur un montant inférieur à CHF 50 000 et 16 ont affiché une perte. Ce chiffre englobe les banques qui se sont établies récemment. Comme en 2002, la **majorité des banques**

étrangères (45; 51 en 2002) ont réalisé un bénéfice d'exercice par collaborateur compris entre **CHF 50 000 et 150 000**.

Source: sondage propre
(2003: 130, 2002: 132 établissements)

Bénéfice brut et bénéfice d'exercice 2003

Totaux des bénéfice brut et bénéfice d'exercice (en millions CHF)
et nombre de banques étrangères groupées selon leur bénéfice brut



Durant l'exercice sous revue, **97 banques** ont affiché un **bénéfice brut positif** mais **inférieur à CHF 50 millions**. Comme l'année précédente, la somme du bénéfice brut de ces établissements a atteint CHF 1,2 milliard, le bénéfice d'exercice étant légèrement monté à CHF 758 millions (CHF 714 millions en 2002). Les **13 banques** dont le bénéfice brut était compris entre **CHF 50 et 150 millions** ont affiché un bénéfice brut cumulé de CHF 1,0 milliard (bénéfice d'exercice: CHF 640 millions). Trois banques ont réalisé chacune un bénéfice brut supérieur à CHF 150 millions, pour atteindre un total cumulé de CHF 791 millions. Le bénéfice d'exercice de ces établissements s'est élevé à CHF 312 millions. Ces montants correspondent

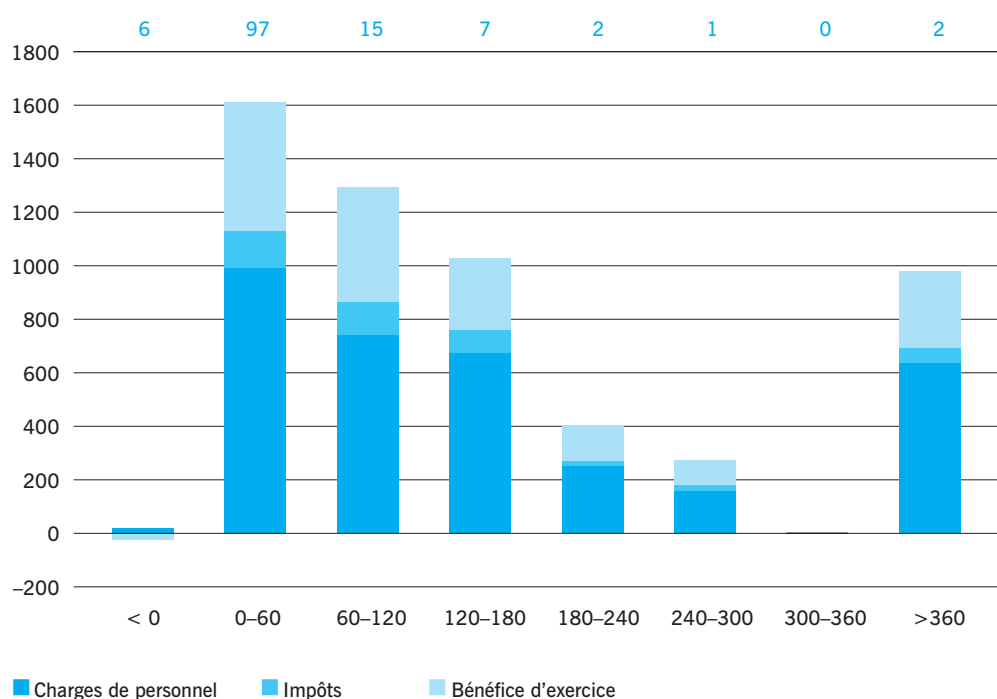
à 26% du bénéfice brut et 18% du bénéfice d'exercice cumulé de toutes les banques étrangères.

En **2003**, les **dix banques étrangères** affichant le bénéfice brut le plus substantiel avaient généré **environ 50%** du bénéfice brut et net cumulé de l'ensemble. 78 établissements avaient fait état d'un bénéfice brut positif mais inférieur à CHF 25 millions, c'est-à-dire 18% du bénéfice brut cumulé des banques étrangères, comme l'année précédente. Il est **réjouissant** de constater que le nombre d'établissements faisant état d'une **perte brute a baissé** de 25 à 17.

Source: sondage propre
(2003: 130, 2002: 132 établissements)

Valeur ajoutée distribuée aux ayants droit principaux 2003

Total de la valeur ajoutée (charges de personnel, impôts, bénéfice d'exercice, en millions CHF) et nombre de banques étrangères groupées selon leur valeur ajoutée distribuée



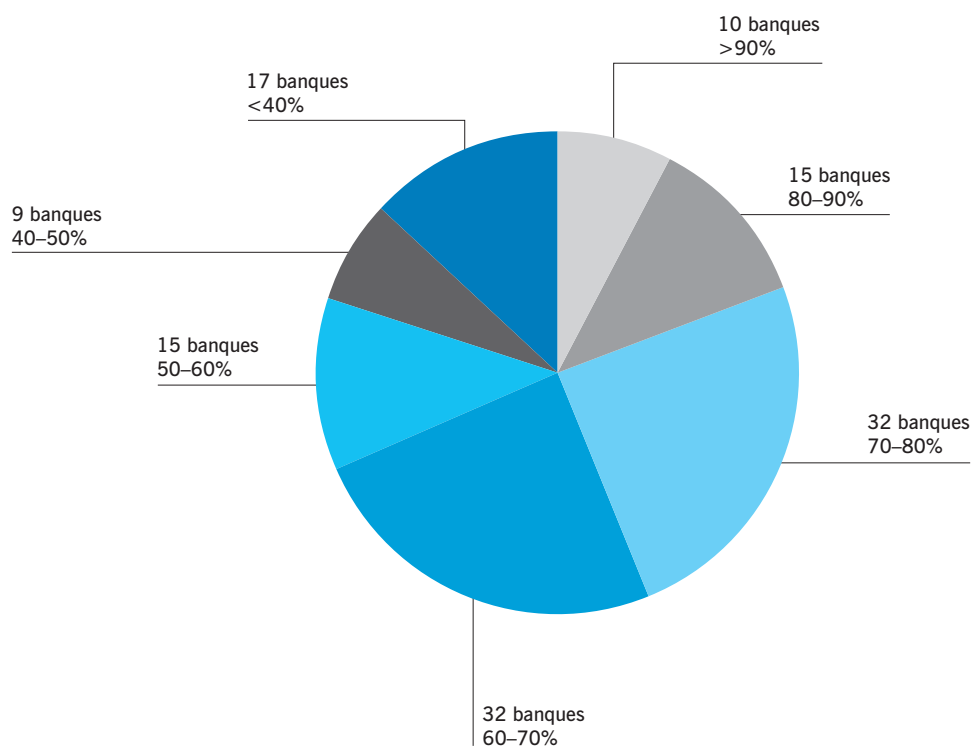
La **valeur ajoutée** créée par une banque revient pour l'essentiel à trois groupes d'ayants droit: le **personnel**, l'**Etat** et les **actionnaires**. La somme des frais de personnel, des impôts et du bénéfice d'exercice peut donc être considérée comme une approximation de la valeur ajoutée créée par une banque. La **valeur ajoutée** globale que les banques étrangères ont distribuée aux trois groupes de bénéficiaires s'élevait à CHF 5,6 milliards (5,6 milliards en 2002). 119 banques ont réalisé chacune une valeur ajoutée allant jusqu'à CHF 180 millions, soit un total de CHF 3,9 milliards. Ce montant correspond à 70% de la valeur ajoutée créée par les banques étrangères et distribuée aux bénéficiaires précités. Les **trois banques** ayant versé **plus de CHF 240 millions**

chacune ont distribué un total de CHF 1,3 milliard, soit 22% du montant global. La **structure** de la création de valeur distribuée **n'a guère changé** en dépit de la légère amélioration de la situation économique. Près de 8% des revenus ont été versés à l'Etat, 62% au personnel et 30% aux actionnaires. L'année précédente, ces chiffres étaient respectivement de 9, 63 et 28%.

Source: sondage propre
(2003: 130, 2002: 128 établissements)

Importance du résultat des opérations de commissions 2003

Nombre de banques étrangères groupées selon le résultat des opérations de commissions en % du résultat de l'activité bancaire



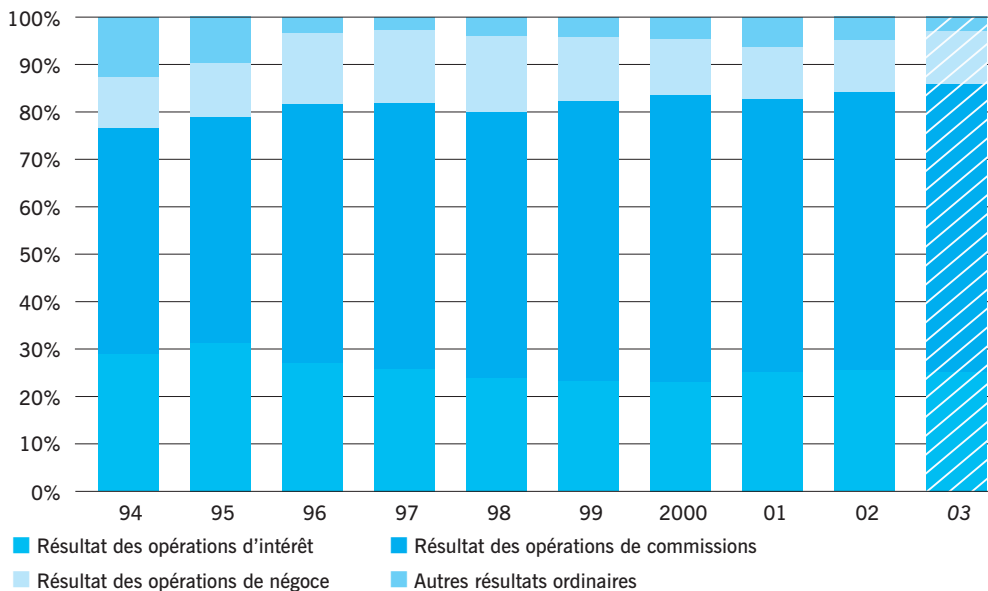
L'importance pour une banque des opérations de commissions ressort de la part du résultat de ces opérations dans le résultat global. Dans **57 banques**, les opérations de commissions ont contribué pour **plus de 70%** aux résultats, alors que c'était le cas pour 54 l'année précédente. Ces établissements opèrent **surtout dans le Private Banking**. A l'opposé, **17 banques** ont réalisé **moins de 40%** de leurs résultats avec les opérations de commissions. Pour ces banques, les opérations d'intérêts et le négoce représentent des sources de revenu importantes. Pour les **autres banques** (56), les opérations de commissions ont généré **entre 40 et 70%** des résultats d'exercice, la moyenne se situant à 59%. Au-delà des opérations de commissions, les autres

activités ont contribué de manière considérable aux résultats de ces établissements. A titre de comparaison, en 2003, les résultats des opérations de commissions représentaient 80% des résultats d'exercice des banquiers privés. Les banques boursières et commerciales affichaient pour leur part 60%, les grandes banques 35%. Les banques cantonales ont généré 20% de leurs résultats avec les opérations de commissions, les banques régionales et les banques Raiffeisen 14%.

Source: sondage propre
(2003: 130, 2002: 130 établissements)

Structure du résultat de l'activité bancaire 1994–2003

Composants du résultat de l'activité bancaire



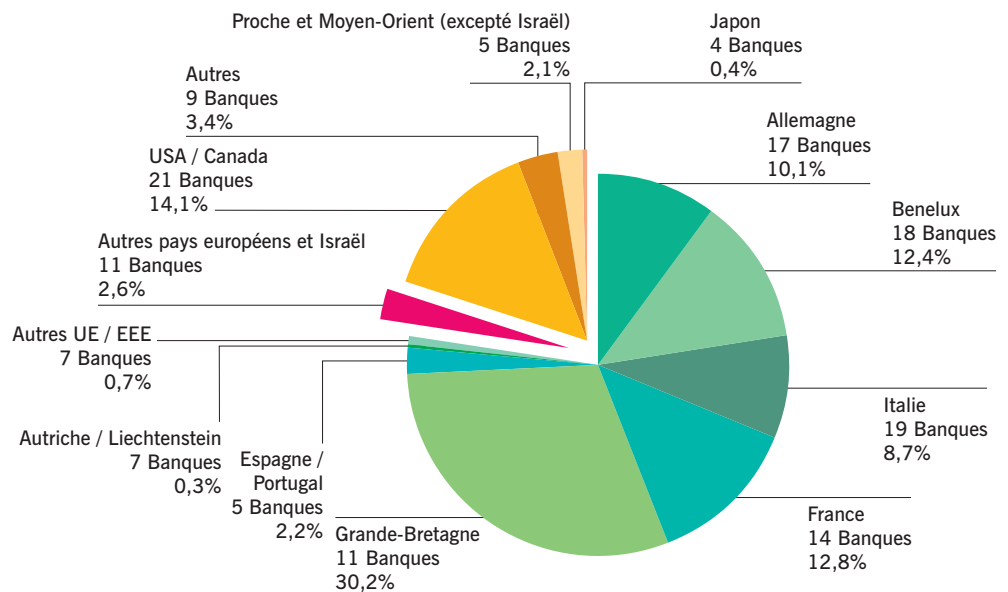
La composition des résultats d'exercice illustre aussi l'**importance des opérations de commissions** pour les banques étrangères. A la fin des années 90, les opérations de commissions représentaient 60% des résultats. En raison du contexte économique difficile des affaires de gestion de fortune, les **opérations de commissions** ont été **moins fructueuses depuis lors**, leur part ayant baissé temporairement à 58%. Ce chiffre a de nouveau légèrement **augmenté l'an dernier**. Ces opérations constituent toujours l'activité la plus importante pour le groupe des banques étrangères. La situation boursière a réduit la pondération des opérations de négoce dans les résultats d'exercice. En 1999, leur part était encore de 14%; ces dernières

années, elle a chuté à 11%. Les opérations d'intérêts en ont constitué le contrepond, passant de 23% en 2000 à plus de 25% pour chacune des trois dernières années.

Sources: 1994–2002: Banque nationale suisse;
2003: estimations propres

Origine 2003

Nombre d'établissements et part du bénéfice d'exercice en % selon aire géographique (fin de l'année)



La **majorité** des banques étrangères (98 établissements, ou 77%) sont des **filiales** ou des succursales de banques **de la zone UE ou EEE**. L'Allemagne, les pays du Benelux, la France, l'Italie et la Grande-Bretagne sont représentés en Suisse par 10 banques ou plus chacun. Les **autres pays d'Europe** (en particulier la Russie et la Turquie) ainsi qu'Israël comptent 11 banques ou succursales en Suisse. Il en résulte que 80% des banques étrangères sont détenues par un actionnaire majoritaire européen. Les **Etats-Unis et le Canada** totalisent 21 banques (soit 14% de toutes les banques étrangères en Suisse).

L'**importance de la zone UE** n'est pas seulement perceptible dans le nombre de ses banques, mais aussi dans leur contribution au bénéfice

d'exercice. Elles ont en effet généré **77%** du bénéfice global de l'exercice. Le deuxième groupe en importance est formé par les banques d'Amérique du Nord, qui y ont contribué pour 14%.

Source: estimations propres

Chiffres clé des banques étrangères 1999–2003

| | 1999 | 2000 | 2001 | 2002 | 2003 |
|---|--------|--------|--------|--------|--------|
| Chiffres clé institutionnels | | | | | |
| Nombre d'établissements et de succursales | 144 | 150 | 150 | 147 | 148 |
| Nombre de comptoirs | 322 | 349 | 349 | 340 | 330 |
| Personnel en Suisse | 15 841 | 16 987 | 16 857 | 15 992 | 15 484 |
| Personnel à l'étranger | 1352 | 1539 | 2311 | 1995 | 1950 |
| Chiffres clé financiers | | | | | |
| Rendement des fonds propres | 13,7% | 15,9% | 10,0% | 8,4% | 8,4% |
| Bénéfice d'exercice par employé (en CHF 1000) | 127 | 150 | 96 | 86 | 94 |
| Bénéfice brut par employé (en CHF 1000) | 211 | 258 | 177 | 146 | 162 |
| Charges de personnel par employé (en CHF 1000) | 171 | 183 | 183 | 183 | 183 |
| Charges d'exploit. par employé (en CHF 1000) | 265 | 285 | 291 | 292 | 290 |
| Charges d'exploit. en % du résultat de l'activité bancaire | 55,7% | 52,5% | 62,2% | 66,6% | 64,0% |
| Impôts en % du bénéfice d'exercice (avant impôts) | 21,0% | 22,9% | 23,2% | 22,6% | 20,7% |
| Valeur ajoutée distribuée par employé (en CHF 1000)* | 331 | 378 | 308 | 293 | 301 |
| Valeur ajoutée distr. en % du résultat de l'activité bancaire | 69,7% | 69,6% | 65,8% | 67,0% | 66,8% |

* = Charges de personnel + Bénéfice d'exercice + Impôts

Sources: 1999–2002: Banque nationale suisse;
2003: estimations propres

foreign banks . in switzerland .

Löwenstrasse 51 · Postfach 6229 · CH-8023 Zürich
T +41 (0)1 224 40 70 · F +41 (0)1 221 00 29
www.foreignbanks.ch · info@foreignbanks.ch

Association of Foreign Banks in Switzerland
Verband der Auslandsbanken in der Schweiz
Association des banques étrangères en Suisse
Associazione delle banche estere in Svizzera

foreign banks . **in switzerland.**

Löwenstrasse 51 · Postfach 6229 · CH-8023 Zürich
T +41 (0)1 224 40 70 · F +41 (0)1 221 00 29
www.foreignbanks.ch · info@foreignbanks.ch